

COMMUNIQUE DE PRESSE FNHPA

La Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) tient à rappeler aux correspondants de la presse étrangères en France que les touristes étrangers seront les bienvenus en France au cours de l'été 2020, sous réserve de l'ouverture des frontières françaises comme de celles des autres pays européens et de conditions sanitaires favorables. Contrairement à de mauvaises interprétations déjà parues dans certains pays européens, le Comité interministériel du tourisme réuni par le Premier Ministre Edouard Philippe le 14 mai 2020 a été très clair sur ce point.

Réouverture probable des frontières intra-européennes fin juin

Le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner a annoncé le 7 mai dernier que les restrictions aux frontières de la France avec les pays de l'espace européen (Union européenne, espace Schengen, Royaume-Uni) seront « *prolongées jusqu'au 15 juin au moins* ». En outre, les mesures de quatorzaine « *pour toute personne française ou étrangère entrant en France* », permises par le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, « *à ce stade, compte tenu de l'évolution de l'épidémie en Europe et au regard de l'alignement des mesures sanitaires entre pays européens* », ne seront pas appliquées à l'intérieur de l'espace européen, « sauf Outre-mer et, si nous le décidons, en Corse ».

Des touristes étrangers bienvenus en France si les conditions sanitaires le permettent

Le dossier de presse du Comité interministériel du tourisme du 14 mai précise (extrait de la page 10) : « *La France salue les propositions faites par la commission européenne dans ses communications du 13 mai sur le tourisme et les transports, pour rétablir la mobilité et permettre une réouverture progressive des destinations touristiques en Europe. La France jouera tout son rôle pour faciliter l'harmonisation des mesures sanitaires pour l'accueil des touristes et les professionnels, notamment dans la filière hôtels, cafés et restaurants et les transports, ainsi qu'une coopération étroite en matière d'évaluation des situations épidémiologiques. Ces mesures, proposées par la commission, joueront un rôle essentiel dans la réouverture au tourisme de certaines régions d'Europe, dès que la situation sanitaire le permettra. La France veillera à ce que les protocoles sanitaires validés aujourd'hui nourrissent ce nécessaire effort d'harmonisation européen. La France rappelle son attachement à ce qu'aucune discrimination sur la base de la nationalité ne puisse intervenir lors de la réouverture des destinations touristiques européennes.* »

Dans ces conditions, les campings français se réjouissent de la perspective, si les conditions sanitaires le permettent, de pouvoir accueillir leurs clients européens.